

LOUISEVILLE 5 JUIN 2023

MÉMOIRE SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LET DE CHAMPLAIN

Introduction

À titre de représentant du comité des citoyens de Louiseville, nous, nous sentons interpellés et mécontents de voir la Cie ÉNERCYCLE et la commission des audiences publiques et des représentants des différents ministères concernées, de nous avoir limité à poser juste 2 questions d'intérêt public sur les PFAS et sur le biogaz et plan de prévention et de protection d'urgence en matière de pollution globale, terre-eau-sol, d'avoir demandé des études d'impacts scientifiques indépendantes, non partisans et pertinentes à jour, de ne pas avoir répondu à nos questions précises portant sur l'environnement global, un sujet tellement d'actualité et crucial pour l'avenir, nous avons honte de voir notre Québec réagir plutôt que d'agir en matière d'environnement. Pourquoi vouloir détruire une zone écologique alors qu'il y a des terres sans bois qui auraient protégé la zone écologique et le boisé. Est-ce normal de voir des représentants des ministères ne pas poser de questions à la Cie ÉNERCYCLE en commission alors que c'est eux qui doivent poser des questions, pas normal que ce soit les citoyens et groupes environnementaux qui doivent faire la lumière sur l'environnement de la Cie Énercycle. Nous sommes mécontents des rencontres d'information de Énercycle et du BAPE, on vous rappelle que c'est toute la Mauricie qui est concernée par les bacs bruns et la création d'un nouveau site d'enfouissement polluant et non juste les résidents de Champlain. Enfin nous savons toujours pas à qui appartient Énercycle et qui sont les actionnaires, même le président de la commission à essayer de poser la question, mais sans réponse précise. Nous sommes déçus de voir que la commission ne veut pas faire toute la lumière sur cette entreprise douteuse. Enfin il y a quelques jours notre premier ministre Legault et Mr. Benoît Charette mentionnaient à la télé que 45% de la pollution était causée par les camions, hors avec le site de Champlain selon nous il y aura 3 fois plus de camions sur la route alors ce n'est pas

compatible avec la réduction des GES, C'EST PRESQUE QU'UN SCANDALE d'autorisé un tel projet. Pour nous il aurait été préférable d'avoir un centre de bio méthanisation avec un incinérateur comme à Québec et aider à réduire le nombre de camion sur nos routes qui briseront nos routes déjà lamentable. Il faut agir maintenant. Personne ne sait à qui appartient les bacs brun et qui sera responsable des bris et réparation et qui en fera le suivi.

SOMMAIRE

L'objectif de notre mémoire a pour but de mettre en lumière et d'exposer l'importance de la santé de la population de la Mauricie sur les conséquences des polluants toxiques PFAS contaminant cancérigènes de nos terres ,notre eau et l'air, la protection de nos rivières comme la st-Maurice, petit ruisseau ainsi que le fleuve st-Laurent, les biosolides font partie intégrante de nos inquiétudes toxiques pour les humains ,aussi il y a bien sur les fertilisants qui seront envoyer dans les jardins et champ. Pour nous le développement durable à long terme sont des préoccupations au niveau environnemental et de protection des vies humaines sur notre santé et générations futures, car les mauvaises décisions qui seront prise bientôt vont avoir de graves conséquences sur nos ressources alimentaires et sur la vie humaine si rien n'est fait. donc une nouvelle législation devra être mise en place et notre mémoire expose des étapes pour améliorer la situation.il y a bien sûr les droits de la personne via les bacs brun car il y aura une violation aux droits de la personne a un statut d'objet, puce électronique et ou code a numéro, car il est interdit d'exiger qu'une personne soit liée à un dispositif permettant de savoir où elle se trouve car nos demeures sont inviolables, on a droit à notre liberté, a notre vie privé au respect démocratique, alors qu'il y a pas de loi pour imposer d'avoir des bacs brun au Québec. Ce n'est pas à la Cie ÉNERCYCLE de nous imposer cela et en plus c'est nous qui payons en taxe, aurons-nous des redevances en tant que payeurs de taxe sur la vente du biogaz et des fertilisants qui seront produits??

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il y a évidemment une grande responsabilité vis-à-vis notre ressources naturelles qui est l'eau, l'air et le sol, il faut s'assurer de la durabilité de ce projet d'agrandissement d'un site d'enfouissement qui pour nous est une création d'un nouveau site et non d'agrandissement de site qui fait partie de la notion de développement durable qui pour nous n'en n'est pas un qui est d'intérêt publique.

a- Cependant il faudra de nouvelles études par des scientifiques sur les risques sanitaires sur les biosolides, et fertilisant la Cie énercycle et la commission nous a pas démontré d'études sur l'eau ,L'air et le sol avec analyse physico-chimique et biologique avec examen bactériologique, un des plus grand risques sanitaires est celui des contaminants des animaux(chats et chien) qui contiennent des dioxines et furannes, il y a aussi les bpc, qui contiennent des agents pathogènes, incluant bactéries et virus et le campylobacter,les papiers hygiéniques, il y a aussi les produits de médicament on ne retrouve pas de loi sur la pollution olfactive sur la santé humaine sur la qualité de l'air pour les travailleurs sur les fermes d'élevage et sur les cultures sur la santé d'exposition au composé d'azote sur les effets des engrais et fertilisant qui seront produit.

b- Ça prendra de nouvelles études scientifiques à jour non complaisance sur les PFAS (substances perfluoroalkylées) sur l'ammoniac, phosphore, baryum, les nitrates en solution, dioxyde d'azote, composé organique, cadmium, mercure, plomb, arsenic, biosolides et fertilisant qui y seront produit, sur la contamination chimique et micro-organique, molécules, textiles, excrément d'animaux, meubles et contaminants chimique, toxique radioactif, cancérigène.

c- ça prendra une étude d'impact sur les taux de pourcentage de pollution sur tous les polluants qui entrent sur le site, et par élimination de polluants sur place, des camions par transfert hors site a des fins de traitement avant élimination et à des fins de recyclage de plastique et autres.

d- ça prendra un plan de gestion des produits chimiques, substances toxiques cancérigène avec évaluations des nouvelles substances chimique et toxique sur la santé humaine.

e- ça prendra une étude d'impact à jour sur la valorisation des millions de mètre cube de biogaz et sur les risques d'accident-déversement dans les rivières st-Maurice à st-Étienne des grès et site de Champlain, ruisseau et fleuve et bassin –versant.

f- ça va prendre un contrôle et une surveillance sur les bassins versants et un contrôle du processus d'eutrophisation avec analyse standardisé concluant par des scientifiques reconnu.

g- on demande un ordre professionnel de biologiste et microbiologique avec l'ordre des chimistes, vétérinaires et agronomes sur les matières toxiques sur les PFAS. Il faut pousser plus loin les investigations et identifier les sources de rejets dans les champs et jardins et dans les nappes phréatiques pour mieux gérer la biodiversité des sols car c'est eux les mieux placé face aux enjeux environnementaux pour éviter d'avoir des rapports de complaisance.

h- nous demandons à la commission de s'assurer que le Cie est des appareils optique qui s'appuient sur les propriétés spectroscopique des gaz cibles on se doit d'avoir cet appareil pour mieux détecté.

RISQUES ET EFFETS SUR LA SANTÉ

IL EST INACCEPTABLE que l'inspq n'a pas d'étude d'impacts sur la santé à jour sur les PFAS sur la contamination chimique et micro-organique en relation avec les 4,700 molécules de polluants selon L'institut de recherche des polluants toxique et cancérigène du canada, il n'est pas normal non plus que l'on n'est pas de registre nationale au Québec de tous les polluants toxiques et cancérigènes qui s'en vont dans tous les sites d'enfouissements. Nous demandons d'avoir les études requises avant d'autorisé l'agrandissement du site de Champlain et d'avoir un registre nationale au Québec.

LÉGISLATION

Nous demandons ET SUGGÉRONS au gouvernement DU QUÉBEC, au ministère du développement durable et environnement, à L'INSPQ.

Nous demandons dans une loi une protection garantissant une protection de notre santé de notre eau potable, des nappes phréatiques, nos terres agricoles, notre air et les bassins versants, ruisseau, rivières et fleuve.

1- code-ordonnance-loi sur la pollution relire au PFAS, BIOSOLIDES ET FERTILISANT et polluants toxique et cancérigène.

« qui constituent une pollution atmosphérique l'introduction par l'homme directement ou indirectement, dans l'atmosphère et les espaces clos, de substances ayant des conséquences préjudiciables de nature à mettre en danger la santé humaine, à nuire aux ressources biologiques et aux écosystèmes influencer sur les changements climatique GES à provoquer des nuisances olfactives expressives.

2-d'avoir une loi pour protéger les travailleurs sur les sites d'enfouissement liée au produits toxiques PFAS, au lithium qui causent des feux comme il a eu au site de st-Étienne des grès et à plusieurs endroits au Québec, sur les fermes d'élevages, et de cultures de céréales et de toutes sortes dans nos champs.

3- d'avoir une loi et étude d'impacts SCIENTIFIQUE non complaisance sur les PFAS et biosolides-fertilisants avant d'autoriser un nouveau site d'enfouissement avec les ordres professionnelles chimistes vétérinaires et agronomes, biologiste et microbiologiste et d'en faire le suivi.

4- d'avoir un ordre professionnel de biologiste et microbiologique

5-avoir des redevances via la vente de biogaz et fertilisants aux municipalités et villes et citoyens payeurs de taxe.

6-on demande au gouvernement de ne pas autoriser énergir a vendre le biogaz de énercycle a 3 fois le prix réel et obligé les propriétaires à se

convertir au biénergie, sans savoir aussi qui contrôlera et surveillera le vieux gaz avec le nouveau gaz. Médias 6 avril radio canada

7- on demande au gouvernement de mettre en place un registre national de tous les polluants toxiques et cancérigènes des entreprises et des sites d'enfouissement au Québec.

8- on demande au gouvernement de faire, faire une étude d'impact sur le plastique recyclé qui sert à emballer les aliments pourrait contaminer les aliments avec des molécules chimiques selon une étude au Cambridge université press.

Source (réf : journal le devoir, enquête radio -canada, future sciences, journal de Montréal, inspq, inrp canada.

Jacques RHEAULT

Représentant du comité citoyen des bacs bruns de Louiseville